



DÉPARTEMENT DU LOIRET

**MAIRIE de SAINT-JEAN-LE BLANC**

B.P. 07  
45655 SAINT-JEAN-LE-BLANC CEDEX

## **Conseil Municipal du 27.03.2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le mardi vingt sept mars deux mil dix-huit, à vingt heures, sous la Présidence de Christian BOIS, Maire, sur sa convocation en date du 20 mars 2018.

**PRÉSENTS** : M. Christian BOIS, Maire, Mme Murielle CHEVRIER, Mme Catherine PEYROUX, M. Jean-Noël MILOR, Mme Cécile HOUIS, Mme Paulette MARSY, Adjoint, Mme Chantal ARCHAMBAULT, M. Dominique GIRAUDON, M. Frédéric CHARMOY, M. Nicolas FOUQUET-LAPAR, Mme Elisabeth MALNOU, M. Nicolas BOURGOGNE, M. Olivier SILBERBERG, Mme Céline MAZE, Mme Evelyne BERTHON, Mme Françoise GRIVOTET, M. Laurent ASSELOOS, Mme Marie-France DELCROS, Mme Dominique LHOMME, M. Pascal LANSON, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS excusés avec procuration :**

M. Joël CORJON	donne pouvoir à	M. GIRAUDON
M. François GIRAUDET	donne pouvoir à	Mme PEYROUX
Mme BONNAIRE	donne pouvoir à	Mme MARSY
M. Thierry MACHEBOEUF	donne pouvoir à	Mme MALNOU
M. Philippe BAUBAULT	donne pouvoir à	M. BOURGOGNE
Mme CHOMIOL	donne pouvoir à	M. CHARMOY
Mme Stéphanie BONA	donne pouvoir à	M. MILOR
M. Thierry CHARPENTIER	donne pouvoir à	Mme GRIVOTET
M. Alexandre LANSON	donne pouvoir à	M. ASSELOOS

**Secrétaire : Mme ARCHAMBAULT**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 20 FEVRIER 2018**

Mme GRIVOTET indique qu'en page 25 il est mentionné que l'arboretum servira d'écran vert alors qu'il avait été évoqué le terme de « poumon vert » ; elle souhaiterait que ce terme soit changé sur le compte rendu.

Le registre est ensuite signé par les personnes présentes à la réunion concernée.

**DELEGATIONS ACCORDEES A MONSIEUR LE MAIRE**

Numéro et date de décision	Intitulé de la décision	Entreprise titulaire	Objet de la décision, Montant
2018/ST/002	Décision du Maire portant sur la mission SPS pour la réhabilitation de la salle des fêtes de Montission	BUREAU VERITAS 1 rue de Micy 45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN	1 678,50 € HT
2018/ST/003	Décision du Maire portant sur la mission de contrôle technique pour la réhabilitation de la salle des fêtes de Montission	QUALICONSULT 431 rue de la Bergeresse 45160 OLIVET	4 100,00 € HT
2018/ST/004	Décision du Maire portant sur l'acte modificatif n° 3 au marché d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux et scolaires 2013-2018	ENTREPRISE MOLLIERE 8 rue Gustave Eiffel 45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN	Montant initial du marché 1 005 248,00 € HT Nouveau montant du marché 1 020 823,26 € HT

**COMMISSION CONJOINTE SPORT ET SERVICES A LA POPULATION DU 27 FEVRIER**

*(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 12 mars 2018)*

*Mme PEYROUX présente le compte rendu :*

A l'ordre du jour : la préparation du parcours du cœur.

Pour rappel:

Depuis 2012 la commune participe à cette action, pilotée au niveau national par la Fédération Française de Cardiologie. La FFC apporte son soutien à toutes les communes qui désirent s'engager dans une démarche de prévention des maladies cardiovasculaires et ce depuis 40 ans. En contrepartie les communes collectent des fonds pour la recherche et la prévention au moyen de tirelires mises à disposition sur le site Le parcours comporte un volet santé et un volet activités physiques ;

Cette année plusieurs communes s'associent à Saint Jean le Blanc: Saint Denis en Val, Saint Cyr en Val, Sandillon, Olivet, St Hilaire Saint Mesmin et Saint Pryvé Saint Mesmin.

**La manifestation se déroulera le dimanche 15 avril de 9 h à 12 h sur l'Île Charlemagne**

Pour préparer cette manifestation trois réunions ont été planifiées dont une sur site avec les élus santé/ sport des différentes communes et animées par la ville porteuse du projet SJB. Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu détaillé.

**Au niveau logistique**, les moyens sont apportés par les communes qui se sont coordonnées. L'installation des stands sera faite par les bénévoles.

Présentation du programme de la matinée :

**1) Le village Santé** installé face à la plage avec :

► Un stand d'information et de documentation offerte par la FFC et mise à disposition du public

- ▶ Un stand avec présence de professionnels de santé parmi lesquels: un cardiologue et des étudiants infirmiers qui effectueront des prises de tension et de pouls
- ▶ Un stand fruits et légumes animé par les bénévoles du jardin des écoliers de SJB et d'Olivet pour valoriser les bienfaits de ces produits sur la santé. Une diététicienne présente sur le stand pourra dispenser des conseils hygiéno-diététiques.
- ▶ Un stand tenu par les pompiers des différentes communes qui sensibiliseront aux gestes qui sauvent et à l'utilisation des défibrillateurs.

## **2) Les activités sportives avec:**

- ▶ Le club d'aviron d'Olivet qui proposera des baptêmes.
- ▶ Les marches classiques avec les sections EPGV et Saint Jean Bien-être
- ▶ La marche nordique (EPGV, Olivet)
- ▶ Olivet cyclo et les vieux vélos de Sandillon
- ▶ Des démonstrations de danses avec OP 45 (SJB) et les danses du Monde (Sandillon)
- ▶ Démonstration de Tai Chi (St Cyr et Sandillon)

## **3) L'accueil se déclinera sur deux lieux (nouveau 2018)**

A) Afin de permettre le regroupement des marcheurs et les cyclistes venus des différentes communes, un accueil avec distribution de bracelets sera organisé sur le parking du château de SJB pour un départ vers l'Île Charlemagne. Arrivée prévue à 10h. Pour la sécurité du parcours, il sera fait appel aux bénévoles de la réserve de sauvegarde et la police sera présente.

B) Accueil sur l'Île Charlemagne

A l'entrée du site, accueil par les bénévoles: distribution d'eau dans des verres éco (fournis par la FFC) et de pommes (fournies par les producteurs des communes.)

Vente de gâteaux confectionnés par les bénévoles des associations des différentes communes au profit de la FFC (une part à un euro).

Ensuite possibilité de participer aux différentes activités proposées

**4) Le plan de communication :**Élaboration du matériel de communication, dossier sponsors et médias, communication sur la Métropole Orléanaise et contacts médias.

Ce plan a été établi lors de la 1ère réunion préparatoire. Les différentes communes se sont réparties les différentes responsabilités.

Tout a été fait en concertation et validé par tous .

## **5) L'animation**

Sur le village Santé un animateur sera présent ainsi qu'une animation musicale proposée par SJB.

## **6) Pot de clôture**

Pour remercier les bénévoles et se retrouver pour un moment de convivialité avec les officiels chaque commune a pris en charge une partie des frais .SJB a pris en charge l'installation de la salle, St Denis en Val fournit le jus de pommes, St Cyr en Val les toasts...

-----fin du compte rendu-----

## COMMISSION JEUNESSE DU 6 MARS

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 20 mars 2018)

Mme MAZE présente le compte rendu :

### ORDRE DU JOUR :

#### **I – PROJET « CHASSE AUX ŒUFS » 2018**

#### **II – POINT DYNAMIK ADOS 2018**

#### **I – PROJET « CHASSE AUX ŒUFS » 2018**

➤ Présentation du projet Chasse aux Œufs par Matthieu BARBE

Lieu : Parc du Château

Date : 31 mars 2018 de 10h à 12h

Public : Manifestation sur inscription. Limitée à 100 enfants.

Tarif : Gratuit

Objectif : Toucher un public familial et la tranche d'âge des 3-10 ans.

Déroulement de la manifestation :

- Installation de plusieurs stands et ateliers dans le parc du Château (Chamboul'œufs / Dessin'œufs / Maquille tête d'œuf/ Dégomme œufs / etc.)
- Les stands seront tenus par des bénévoles
- Chaque enfant disposera d'une feuille d'activité à faire valider sur chaque stand. Une fois la feuille remplie, les enfants se verront remettre des chocolats.
- Un questionnaire de satisfaction sera remis à la fin de la matinée aux familles participantes.
- Un verre de l'amitié sera offert aux bénévoles présents.
- Manifestation annulée en cas d'intempéries.
  
- Présentation du projet de flyers et d'affiche.

➤ **Validation du projet « Chasse aux œufs »**

Madame CHEVRIER salue la forte présence du monde associatif albijohannicien dans l'organisation de cette journée.

Associations participantes :

Jardin des Ecoliers / AAPE / Saint-Jean-le-Blanc Badminton / EPGV / Art et histoire / Les mots pêle-mêle / Saint-Jean Bien Etre / Football Club de Saint-Jean-le-Blanc

#### **II – POINT DYNAMIK ADOS 2018**

*Vacances d'hiver (5 jours)*

- du lundi 26 février au vendredi 2 mars 2018

- Inscription pendant les vacances d'hiver : 26 jeunes albijohannciens + 1 hors commune

Prochaines périodes d'inscriptions :

- o Le 17 mars (printemps), le 26 mai (été) et le 15 septembre (tousaint)
- ⇒ Demande d'une meilleure communication autour de l'offre dynamik'ados :
- o Continuer la distribution des programmes dans les classes de CM2 et au collège.
  - o Affichage à prévoir dans les salles communales
  - o Pour Dynamik'Ados 2019 et le flyer réalisé par la ville, prévoir d'insérer les dates des inscriptions correspondant à chaque période de vacances.

-----fin du compte rendu-----

### **COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES DU 8 MARS**

*(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 14 mars 2018)*

*Mme MARSY présente le compte rendu :*

#### ORDRE DU JOUR :

#### **I – EXPOSITION ARTISTIQUE MUNICIPALE 2018**

#### **II – SOIRÉE HONNEUR AUX FEMMES 2018**

#### **II – AFFAIRES DIVERSES**

#### **I - EXPOSITION ARTISTIQUE MUNICIPALE 2018**

- Présentation des supports de communications aux membres de la Commission.
- Etablissement du planning de permanence des « élus », pour l'accueil et la surveillance de la 23<sup>ème</sup> édition de l'Exposition Artistique Municipale.

⇒ Il est proposé par les membres de la Commission de faire un appel à l'ensemble des élus municipaux pour la prise en charge d'une permanence au Château, entre le samedi 17 mars et le dimanche 25 mars (ouverture au public de l'exposition de 14h à 19h).

#### **II- SOIRÉE HONNEUR AUX FEMMES 2018**

- Il est demandé aux élus de la Commission de se prononcer sur l'organisation de la soirée « Honneur aux femmes » 2018.

⇒ Il est proposé par les membres de la Commission:

- o De conserver la distribution de ticket aux spectateurs pour l'accès au cocktail dînatoire proposé par la ville.
- o De proposer une animation pendant le temps du repas.
- o De soigner « l'ambiance » de la grande salle par une tamisation des lumières et la mise en place de plusieurs éléments décoratifs (set de table, fleurs, etc.).
- o De proposer une formule repas identique à l'année dernière (refus de mettre en place plusieurs buffets).

Les membres de la Commission aideront au bon fonctionnement de la soirée ( accueil des spectateurs, renseignements, etc.)

### III- AFFAIRES DIVERSES

- Point sur les investissements réalisés à l'Espace Scénique : achat des lumières / peinture du sol de l'espace scénique.
  - o Les membres de la Commission sont satisfaits de l'achat des lumières. Une réserve a été apportée sur la peinture du sol de l'espace scénique. Il est demandé d'alerter le Pôle Cadre de Vie et Patrimoine sur cette dernière question.
- Retour sur la bonne fréquentation des Ciné-Vacances.
  - ➔ Il est proposé par les membres de la Commission:
    - o De continuer cette action.
    - o De laisser les lumières des marches allumées (+ réparation des lumières qui ne fonctionne pas).
    - o D'avancer l'heure de diffusion à 16h.
    - o D'améliorer la signalétique de l'Espace Scénique et de Montission, en indiquant plus clairement les toilettes aux visiteurs.

-----fin du compte rendu-----

#### COMMISSION SPORT ET VIE ASSOCIATIVE DU 13 MARS

*(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 26 mars 2018)*

Mme CHEVRIER présente le compte rendu :

#### ORDRE DU JOUR

1. Projet : randonnée vélo
2. Subventions 2018
3. Semaine associative
4. Questions diverses

#### 1. Projet : randonnée vélo

- Date et horaires : Dimanche 22 avril 2018, de 9h à 13h au départ de la salle des fêtes de Montission.
- Christian Bois annonce que le Maire de Saint-Denis-en-Val lui a donné son accord pour l'organisation de la randonnée en partie sur le territoire de sa commune.
- Murielle Chevrier présente l'affiche et l'organisation de la randonnée. Elle présente également le plan, ainsi qu'une variante pour le parcours enfants. 2 parcours sont ainsi proposés, un de 20 km et un de 15 km.

- Dominique Giraudon propose son aide pour organiser un ravitaillement à l'embranchement qui permet de rejoindre le parcours de 15 km.
- Des modifications sont apportées à l'affiche.

➔ **Avis favorable de la Commission**

## **2. Subventions 2018**

- Sud Loire Tennis de Table 45 : La subvention demandée est de 3900 €
- Les membres étudient la demande, en rapport avec le nombre d'adhérents de Saint-Jean-le-Blanc et la répartition des demandes de subvention par communes faisant partie de cette entente sportive.

➔ **La proposition de subvention sera validée lors d'une prochaine commission Finances.**

## **3. Semaine associative**

- Date : du lundi 25 juin au dimanche 1<sup>er</sup> juillet 2018
- Murielle Chevrier annonce que le samedi 30 juin, auront lieu la fête du karaté et les 15 ans du Jardin des écoliers.
- Organisation :
  - o Portes ouvertes des associations
  - o Interventions dans les écoles
  - o Déplacement des classes auprès des associations
- Les récompenses associatives seront déplacées en fin d'année pour une meilleure répartition des événements et de la charge de travail du service dans l'année.

➔ **Avis favorable de la Commission**

## **4. Questions diverses**

- **Forum des associations :**
  - o Date : samedi 8 septembre
  - o Lieu : Compte tenu des travaux qui vont avoir lieu à la salle des fêtes de Montission, le forum sera déplacé sur le site Rue Creuse.
  - o Nathalie Peltier s'occupe d'organiser le stationnement
  - o Le sol du gymnase sera recouvert avec un sol moquette pour éviter les dégradations du revêtement, et des barnums seront disposés à l'extérieur pour les associations sportives principalement
  - o Un arrêté devra être pris pour réserver le terrain multisport.

➔ **Avis favorable de la Commission**

-----fin du compte rendu-----

## COMMISSION FINANCES DU 14 MARS 2018

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 21 mars 2018)

M.MILOR présente le compte rendu :

### 1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018

Ci-joint le tableau des propositions d'attribution des subventions qui a été adopté à l'unanimité. Le montant total des subventions attribuées s'élève à **154 114 €**. La diminution de 13 % par rapport à 2017, provient de la suppression de la subvention au COS au profit du CNAS. En neutralisant la ligne COS, les subventions proposées sont en hausse de 1,96 %.

Madame CHEVRIER précise que l'association Sud Loire Tennis de Table 45 est une association « intercommunale » subventionnée par Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Denis-en-Val et Saint-Cyr-en-Val. Alors que Saint-Jean-le Blanc subventionnait cette association à hauteur de 3 500 € pour environ 25 licenciés, la commune de Saint-Denis-en-Val subventionne à hauteur de 800 € pour environ 17 licenciés et celle de Saint-Cyr-en-Val subventionne, elle, à hauteur de 5 300 € pour environ 55 licenciés. Il a été proposé de ramener la participation de Saint-Jean-le-Blanc à la proportion du nombre de licenciés albijohanniciens. Il sera donc attribué par Saint-Jean-le-Blanc une subvention de 2 700 € à la place des 3 900 € demandés.

#### Hors compte rendu :

Mme GRIVOTET estime qu'il est regrettable que certaines subventions ne soient pas « dévoilées » aux conseillers et aux albijohanniciens ; elles sont cachées par le biais du CCAS. Certaines subventions à caractère social sont cachées alors qu'il y en a certaines qui apparaissent dans le tableau « public ». Elle souligne encore un manque de transparence.

Monsieur BOIS indique que le budget du CCAS est un budget à part et il soutient des associations à caractère social qui n'ont pas à être dévoilées.

Madame GRIVOTET souligne que le CCAS fonctionne avec une subvention municipale.

Madame LHOMME estime que les subventions « santé » présentes dans le tableau ont également un caractère social et ne comprend pas pourquoi celles-ci sont révélées alors que les autres sont cachées.

Mme PEYROUX indique que certaines demandes de subventions sont adressées directement au CCAS alors que d'autres sont adressées directement à la Mairie.

### 2. FISCALITE DIRECTE LOCALE : TAUX 2018

Il est proposé de conserver les taux d'imposition pour l'année 2018 au niveau de 2017, à savoir :

- Taxe d'habitation : **16,46 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **27,49 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : **68,93 %**

### 3. BUDGET COMMUNE 2018 : AFFECTATION PROVISOIRE DES RESULTATS 2017

⇒ Ci-joint tableau



#### **4. BUDGET COMMUNE 2018 : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

Ci-joint la note explicative sur la création d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour l'aménagement de l'accueil de l'Hôtel de Ville.

#### **5. BUDGET PRINCIPAL (COMMUNE) : BUDGET PRIMITIF 2018**

Balance budgétaire : voir tableau ci-joint et note explicative jointe.

Le détail des comptes de la proposition du BP 2018 a été étudié : voir ci-joint l'ensemble des tableaux correspondants et la note explicative annexée.

Sur les recettes de fonctionnement :

- Au sujet de la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (compte 73681), M. BOIS informe la commission que le règlement communal sur la publicité extérieure sera prochainement remplacé par un Règlement Local de Publicité métropolitain (RLPm) applicable sur le territoire des 22 communes membres de la Métropole.
- Concernant les loyers, Madame GRIVOTET fait remarquer que le montant réalisé au titre du loyer du 2 bis rue Demay est en 2017 bien supérieur à la prévision budgétaire. Il est confirmé dans ce compte-rendu qu'il s'agit d'une erreur d'imputation. En effet, une somme de 7 234,10 € aurait dû être imputée sur l'antenne 806 pour le loyer du deuxième semestre 2016 à percevoir par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Loiret qui n'avait pas été titré à l'époque.

Sur les dépenses de fonctionnement :

- A l'article 615232 – Entretien des réseaux : Il est précisé qu'il s'agit essentiellement ici des dépenses liées aux réseaux d'éclairage public restant à la charge de la commune (stade, parcs fermés, etc...)
- Sur les frais de télécommunication (article 6262), la commission s'interroge sur les dépenses de certains sites en 2017 et souhaiterait avoir quelques explications. Une étude devra être réalisée pour apporter des réponses plus détaillées dans le cadre du compte administratif 2017. Cependant, il est confirmé que les frais de télécommunication comprennent :
  - o Les frais relatifs à Internet,
  - o Les frais relatifs aux téléphones fixes et aux portables
  - o L'abonnement Keepset (badging).

#### **6. BUDGET ANNEXE VENTE D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE : AFFECTATION PROVISoire DES RESULTATS 2017**

- Ci-joint tableau

## 7. BUDGET ANNEXE VENTE D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE : BUDGET PRIMITIF 2018

- Ci-joint note explicative.

Madame GRIVOTET dit de nouveau qu'elle ne comprend toujours pas pourquoi l'amortissement des panneaux se fait sur le montant TTC ; Madame Valérie GUIGNAT lui répond de nouveau que les dotations aux amortissements des immobilisations sont liquidées sur la base du coût historique donc sur le montant affecté, TVA incluse (cf e-mail de confirmation de la Direction des Finances Publiques).

-----fin du compte rendu-----

### DELIBERATION n°2018-03-012

Rapporteur : M. MILOR

## BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE: SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS 2018

Le Conseil Municipal,

SUR PROPOSITION unanime de la Commission des Finances,

### DECIDE :

- d'attribuer les subventions suivantes :

NOM	MONTANT SUBVENTION (€)
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 000
Association des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc	200
Pirogue 2000	500
Prévention routière - Comité Départemental	80
Société d'Horticulture du Loiret - Section St Denis en Val - St Jean le Blanc	1 500
Union des Combattants du Loiret (UCL) - Section St Jean le Blanc	800
Comité de jumelage de Saint Jean le Blanc	8 000
FCPE	500
ADPEP (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public)	250
Foyer Socio-Educatif - Collège Jacques Prévert	574
BTP CFA CENTRE	70

MAISON FAMILIALE RURALE D'EDU de Férolles	70
Maison Familiale rurale de Chaingy	140
COLLEGE JACQUES PREVERT VOYAGE	630
MFR DES CHARENTES A RICHEMONT	70
Les Amis de l'Ecole de Musique	5 000
Association Fêtes et Loisirs	8 400
Association Micro-Informatique (AMIS)	1 100
Observatoire Astronomique de Saint Jean le Blanc	1 100
Les petits Zouzoux	500
Amis de Komtoega	1 500
Association Sportive du Collège Jacques Prévert	500
Association Sports et Loisirs (ASL)	12 500
Football Club de Saint Jean le Blanc	51 000
Cercle Charles Jeune – Société de Tir	700
Golf Club Albijohancien	250
Gymnastique Volontaire et Yoga	3 000
Karaté-Do	8 000
Les Aventuriers de l'Arc Perdu (ADAP)	1 700
Saint Jean Bien Etre « Loisirs Actifs »	1 400
Saint Jean le Blanc Basket	15 000
Saint Jean le Blanc Tennis	4 650
Sud Loire Tennis de Table 45 (SLTT 45)	2 700
Association Zikak Aster Twirling	2 300
Danse de société St Jean le Blanc	300
O.P 45	10 000
AIDES délégation départementale	150
Association pour l'Ecoute et l'Accueil des Toxicomanes (APLEAT)	100
Vie Libre « la soif d'en sortir »	100
Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers	100
Association pour la reconstruction du sein par DIEP	300
Bulle de sons	100
SOS Amitié Centre	200
Fédération des Aveugles et Déficiants de France – Val de Loire	130
Association des donneurs de voix	150
Association Familiale de Saint Jean le Blanc	800
Club de l'Amitié de Saint-Jean	4 000
Association l'Espoir	100
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Loiret (CDIFF)	100
<b>TOTAL</b>	<b>152 314 Euros</b>

- les crédits nécessaires à la dépense figurent au budget primitif 2018, au compte 6574 = Subventions.

* Nombre de membres en exercice	=	29
* Nombre de membres présents	=	20 (9 procurations)
* Nombre de suffrages exprimés	=	29
* POUR	=	27
* CONTRE	=	0
* Abstentions	=	2

### **DELIBERATION n°2018-03-013**

Rapporteur : Mme CHEVRIER

#### **CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION COMMUNALE FOOTBALL CLUB DE SAINT JEAN LE BLANC POUR ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2018**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment les dispositions de l'article 10 indiquant que « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ».

**VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2001-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques fixant le seuil de subvention à 23 000 Euros par an,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2018 ayant attribué une subvention de 51 000 Euros pour l'année 2018 à l'Association communale « Football Club de Saint Jean le Blanc »,

**VU** le projet de convention à passer avec l'Association pour attribution de la subvention 2018,

#### **DÉCIDE :**

- **de conclure** une convention avec l'Association « Football Club de Saint Jean le Blanc », afin de définir notamment l'objet, le montant et les conditions de la subvention allouée pour l'année 2018.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à revêtir de sa signature les exemplaires de ladite convention.

*Adopté à l'unanimité*

### **DELIBERATION n°2018-03-014**

Rapporteur : M. MILOR

#### **FISCALITE DIRECTE LOCALE – TAUX 2018 – ADOPTION**

**Le Conseil Municipal,**

VU l'état 1259 COM de notification des taux d'imposition établi par la Direction régionale des Finances Publiques du Centre et du Département du Loiret pour l'année 2018,

CONSIDERANT les montants portés sur cet état, notamment le produit de référence des taxes directes locales pour 2018,

CONSIDERANT le montant des allocations compensatrices revenant à la Commune,

SUR PROPOSITION de la Commission des Finances du 14 mars 2018,

### **DECIDE :**

- **de stabiliser** les taux d'imposition relatifs à la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties pour la 16<sup>ème</sup> année consécutive,
- **et de conserver** de ce fait les taux d'imposition pour l'année 2018 au niveau de 2017, à savoir :
  - Taxe d'habitation : **16,46 %**
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : **27,49 %**
  - Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : **68,93 %**

* Nombre de membres en exercice	=	29
* Nombre de membres présents	=	20 (9 procurations)
* Nombre de suffrages exprimés	=	29
* POUR	=	27
* CONTRE	=	0
* Abstentions	=	2

### **DELIBERATION n°2018-03-015**

Rapporteur : M. MILOR

### **BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE : AFFECTATION PROVISOIRE DES RESULTATS 2017**

Monsieur le Maire expose que, conformément aux dispositions de l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,

Toutefois, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire du 31 janvier avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Le Conseil Municipal a la faculté, au titre

de l'exercice clos et avant même l'adoption de son compte administratif, de procéder à la reprise anticipée des résultats de cet exercice.

La reprise du résultat excédentaire de clôture de la section de fonctionnement doit s'effectuer dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser)
- Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement sont également repris par anticipation.

Les restes à réaliser des deux sections font également l'objet d'une reprise anticipée. Les différents éléments faisant l'objet de la procédure doivent obligatoirement être repris dans leur totalité.

La reprise anticipée doit être justifiée par la production, en annexe du budget, d'une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur, et attestée par le comptable, accompagnée, soit du compte de gestion s'il a pu être établi à cette date, soit d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable, et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés. En cas de différences avec les montants repris par anticipation, l'assemblée doit procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire.

En tout état de cause, la délibération d'affectation du résultat doit intervenir comme pour la reprise classique des résultats, après le vote du compte administratif, qu'il y ait ou pas différence avec la reprise anticipée. Enfin, l'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 en section d'investissement ne peut avoir lieu qu'après vote du compte administratif et qu'au vu de la délibération d'affectation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reprendre par anticipation au budget primitif 2018 les résultats provisoires de l'exercice 2017 et d'effectuer l'affectation provisoire du résultat de fonctionnement de clôture 2017, conformément au tableau suivant :

<b>RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>		
Recettes de fonctionnement		8 081 978,81
Dépenses de fonctionnement		8 439 985,81
Résultat de l'exercice	Déficit	-358 007,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 au CA)	Excédent	2 826 313,96
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>Excédent</b>	<b>2 468 306,96</b>
<b>RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Recettes d'investissement		3 844 068,22
Dépenses d'investissement		4 531 567,03
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Déficit	- 687 498,81
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	430 579,29
<b>Résultat comptable cumulé : D001</b>	<b>Déficit</b>	<b>-256 919,52</b>
Dépenses d'investissement engagées non mandatées (restes à réaliser)		325 144,17
Recettes d'investissement restant à réaliser		417 557,71
Solde des restes à réaliser (recettes-dépenses)		92 413,54
<b>Besoin réel de financement</b>		<b>164 505,98</b>

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RESULTAT EXCEDENTAIRE)</b>			
En dotation en recettes d'investissement en réserves au compte 1068		<b>164 505,98</b>	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire à la ligne budgétaire R002 du budget N+1)		<b>2 303 800,98</b>	
<b>TOTAL RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AFFECTE :</b>		<b>2 468 306,96</b>	
<b>TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT</b>			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté : 2 303 800,98	D001 : solde d'exécution N-1 256 919,52	R001 : R1068 : 164 505,98

**Le Conseil Municipal,**

**VU** l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**OUI** l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances,

**SUR PROPOSITION** de la Commission des Finances,

**DECIDE :**

- **de reprendre** par anticipation au budget primitif 2018 les résultats provisoires de l'exercice 2017, et d'effectuer l'affectation provisoire du résultat de fonctionnement de clôture 2017, conformément au tableau figurant ci-dessus.

***Adopté à l'unanimité***

**DELIBERATION n°2018-03-016**

*Rapporteur : M. MILOR*

**BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE: AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programmes et des crédits de paiement,

Sur proposition de la Commission des Finances,

**DECIDE :**

- D'approuver l'AP/CP 201801, dans le cadre du budget primitif 2018 comme suit :

BP 2018				
AUTORISATION DE PROGRAMME N°1		TOTAL AP	PHASAGE CP 2018	PHASAGE CP 2019
AP 201801	Réaménagement Hôtel de ville	115 000,00 €	35 000,00 €	80 000,00 €
FINANCEMENT PREVISIONNEL				
	Emprunt	0	0	0
	Subvention	0	0	0
	Autofinancement	115 000,00 €	35 000,00 €	80 000,00 €

- \* Nombre de membres en exercice = 29
- \* Nombre de membres présents = 20 (9 procurations)
- \* Nombre de suffrages exprimés = 29
- \* POUR = 27
- \* CONTRE = 0
- \* Abstentions = 2

**BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE – ADOPTION**

Monsieur MILOR rappelle :

Selon la règle de l'antériorité, chaque collectivité adopte son budget pour l'année suivante pour le 1er janvier.

Toutefois, un délai lui est laissé par la loi jusqu'au 15 avril.

En adoptant son budget à cette période, la collectivité bénéficie des recettes dégagées par les résultats de l'exercice précédent et n'a pas besoin de réaliser un budget supplémentaire à mi-année.

Un budget construit selon les orientations budgétaires définies en CM le 20 février 2018 :

- le maintien du service rendu au public
- le maintien du soutien aux associations
- des taux de fiscalité directe inchangés
- des dépenses de fonctionnement maîtrisées
- un programme d'investissements nouveaux à hauteur de 1,3 M €



- pas de nouvel emprunt

Un budget qui tient compte également :

- de l'évaluation des charges transférées à Orléans Métropole suite à l'approbation de la CLECT adopté le 12 décembre 2017 et donc de la fin des conventions de gestion transitoires qui ont vécu en 2017.
- des nouvelles dispositions relatives à la gestion de ces transferts :

La commune règle la totalité des dépenses relatives à la compétence « espaces verts » et obtient un remboursement à hauteur des dépenses réalisées sur les espaces verts métropolitains.

## **1 - LES RESULTATS 2017 POUR REPRISE ANTICIPEE**

### **FONCTIONNEMENT :**

Résultat global de fonctionnement à la clôture de 2017 : 2 468 306,96

### **INVESTISSEMENT :**

Résultat global d'investissement à la clôture de 2017 : - 256 919,52

**RESULTAT FINAL NET : 2 303 800,98**

### **L'AFFECTATION DU RESULTAT SUR 2018 :**

En tenant compte du besoin de financement de l'investissement, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	<b>2 468 306,96</b>
<b>Dotations en recettes d'investissement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (correspondant au solde des restes à réaliser moins le déficit d'investissement à couvrir)</b>	<b>164 505,98</b>
<b>Report à nouveau de fonctionnement au compte 002</b>	<b>2 303 800,98</b>

### **BP 2018 – BALANCE BUDGETAIRE :**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 349 717,98</b>
Recettes réelles	10 348 892,98
<i>dont excédent provenant du résultat antérieur</i>	<i>2 303 800,98</i>
Recettes d'ordre	825,00
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 349 717,98</b>
Dépenses réelles	8 317 021,98
Dépenses d'ordre	2 032 696,00
<i>dont virement à la section d'investissement</i>	<i>1 584 543,00</i>

SECTION D'INVESTISSEMENT	
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 504 004,69</b>
Recettes réelles	1 470 771,69
<i>dont excédent provenant du résultat antérieur</i>	164 505,98
<i>dont reports</i>	417 557,71
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>2 033 233,00</b>
<i>dont virement de la section de fonctionnement</i>	1 584 543,00
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 504 004,69</b>
Dépenses réelles	3 502 642,69
<i>dont reports</i>	325 144,17
Dépenses d'ordre	1 362,00

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

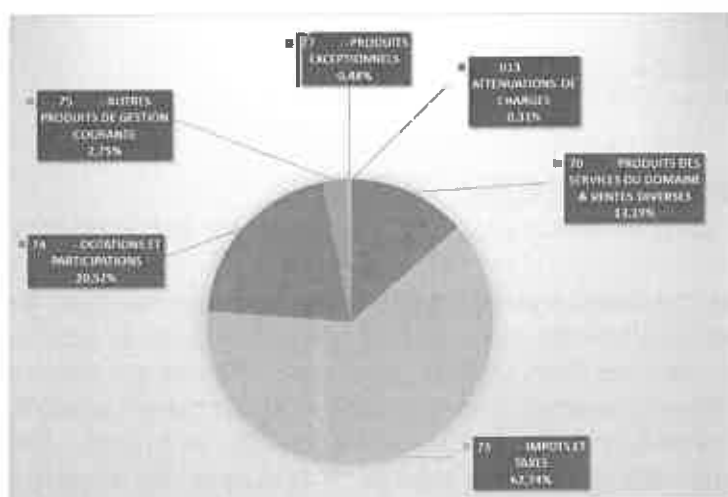
### Les recettes :

Exercice	2017		2018		
	BP	Total budgété (BP+DM)	BP	Evolution BP à BP	Evolution BP à total budgété
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	53 400,00	53 400,00	25 000,00	-53,18%	-53,18%
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	782 945,00	782 945,00	1 061 252,00	35,55%	35,55%
73 - IMPOTS ET TAXES	4 829 558,00	4 975 820,00	5 047 823,00	2,40%	1,45%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 602 952,00	1 602 952,00	1 650 713,00	2,98%	2,98%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	237 927,00	237 927,00	221 503,00	-6,90%	-6,90%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	32 500,00	32 500,00	38 801,00	19,39%	19,39%
TOTAL DES RECETTES REELLES HORS EXCEDENT	7 639 282,00	7 685 544,00	8 045 092,00	5,31%	4,88%
002 - EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	2 101 735,25	2 826 313,96	2 303 800,98	9,61%	-18,49%
TOTAL DES RECETTES REELLES	9 741 017,25	10 511 857,96	10 348 892,98	6,24%	-1,55%
042 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	755,00	29 463,00	625,00	9,27%	-57,20%
TOTAL	9 741 772,25	10 541 340,96	10 349 717,98	6,24%	-1,82%

Chapitre 70 – produits et services : augmentation essentiellement due à la recette liée à la remunicipalisation de la gestion du CLSH (85 000 €) et au remboursement par Orléans Métropole de la masse salariale du personnel mis à disposition (270 000 €).

## STRUCTURE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

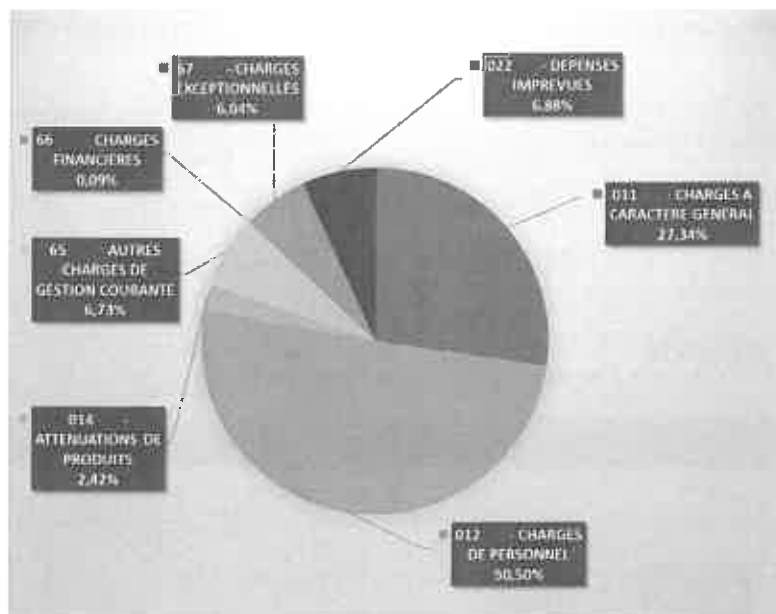
Chapitre	BUDGET 2017	STRUCTURE	BUDGET 2018	STRUCTURE
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	53 400,00	0,70%	25 000,00	0,31%
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	782 945,00	10,25%	1 061 252,00	13,19%
73 - IMPOTS ET TAXES	4 929 558,00	64,53%	5 047 823,00	62,74%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 602 952,00	20,98%	1 650 713,00	20,52%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	237 927,00	3,11%	221 503,00	2,75%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	32 500,00	0,43%	38 801,00	0,48%
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>7 639 282,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>8 045 092,00</b>	<b>100,00%</b>



## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Les dépenses

Exercice	2017		2018		
	BP	BP+DM	BP	Evolution BP à BP	Evolution BP à Total budgété
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 947 576,00	2 140 035,00	2 273 791,00	16,75%	6,25%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 349 735,00	4 349 735,00	4 200 000,00	-3,44%	-3,44%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	767 134,00	580 675,00	201 662,00	-73,71%	-65,27%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	553 565,00	574 885,00	559 940,00	1,15%	-2,60%
66 - CHARGES FINANCIERES	4 300,00	4 300,00	7 300,00	69,77%	69,77%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES HORS CHARGES EXCEPTIONNELLES ET HORS DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>7 622 310,00</b>	<b>7 649 610,00</b>	<b>7 242 635,00</b>	<b>-4,98%</b>	<b>-5,32%</b>
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	104 511,00	824 289,71	502 328,00	380,65%	-39,00%
022 - DEPENSES IMPREVUES	571 000,25	581 328,25	572 000,98	0,18%	-1,50%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>8 297 821,25</b>	<b>9 055 227,96</b>	<b>8 317 021,98</b>	<b>0,23%</b>	<b>-3,15%</b>
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	981 988,00	1 024 150,00	1 584 543,00	61,36%	54,72%
042 - OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	461 963,00	461 963,00	448 153,00	-2,99%	-2,99%
<b>TOTAL</b>	<b>9 741 772,25</b>	<b>10 541 340,96</b>	<b>10 349 717,98</b>	<b>6,24%</b>	<b>-1,82%</b>



### **ZOOM SUR LES CHARGES A CARACTERE GENERAL (011) :**

- Retraitements à réaliser pour comparer les crédits inscrits en 2018 aux crédits inscrits en 2017 :

1/ En 2017, le chapitre 011 n'incluait pas les charges à caractère général relatives aux transferts de compétences à Orléans Métropole puisqu'elles ont été, dans le cadre des conventions de gestion transitoires, inscrites et réalisées sur des chapitres 45XX. En 2018, les charges relatives aux espaces verts communaux et métropolitains sont pris en charge par le budget communal. Les charges relatives aux espaces verts métropolitains seront remboursées par Orléans Métropole. Or, les espaces verts métropolitains représentent 64 % de l'ensemble des espaces verts sur la commune. Les charges à caractère général qui concernent les espaces verts s'élèvent en prévision à 139 200 € et se répartissent comme suit :

89 000 € pour les espaces verts métropolitains

50 200 € pour les espaces verts communaux

2/ Nouvelle gestion du centre de loisirs :

Jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2017, Léo Lagrange, notre prestataire de service, gérait les inscriptions et encaissait la participation des familles. Celle-ci était déduite du coût global de la prestation.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, la ville gère les inscriptions et encaisse la participation des familles. La dépense globale est quant à elle imputée sur le chapitre 011. L'enjeu est de 85 000 €.

### **Evolution brute du chapitre 011**

2017		2018		
BP	BP+DM	BP	Evolution BP à BP	Evolution BP à Total budgété
1 947 576,00	2 140 035,00	2 273 791,00	16,75%	6,25%

## Evolution retraitée du chapitre 011, à toutes fins comparatives

Retraitement 2018 des charges de fonctionnement des espaces verts au chapitre 011	89 000,00 €
Retraitement 2018 des charges CLSH au chapitre 011 (neutre avec la recette)	85 000,00 €

2017		2018		
BP	BP+DM	BP	Evolution BP à BP	Evolution BP à Total budgété
1 947 576,00	2 140 035,00	2 099 791,00	7,82%	-1,88%

**FRAIS DE PERSONNEL = 4 200 000 € :**

soit une diminution de 3,44 % par rapport au montant budgété en 2017.

La prévision prend en compte :

- L'effet noria (- 118 000 €)
- Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
- La hausse de la CSG de 1,7 %
- La revalorisation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'augmentation du taux d'accident du travail de 1,43 % à 1,47 %
- Le gel du point d'indice
- Le report des mesures 2018 du parcours Professionnel Carrières et Rémunération (PPCR)
- La cotisation au Centre National d'Action Sociale en remplacement de la subvention au COS (26 000 €)
- Le nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Expertises et Engagement Professionnel (RIFSEEP).
- La participation de la collectivité à la prévoyance et à la santé.

## EFFECTIFS AU 01/01/2018

### Agents titulaires

Catégorie	Emplois pourvus	Equivalent temps plein
A	6	6
B	19	15,58
C	50	49,8
<b>TOTAL</b>	<b>75</b>	<b>71,38</b>

(rappel : emplois pourvus au 1/01/17 : 81)

**Agents non titulaires occupant un emploi permanent**

Catégorie	Emplois pourvus	Equivalent temps plein
A	0	0
B	5	2,53
C	20	15,68
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>18,21</b>

(rappel : emplois pourvus au 1/01/17 : 26)

**Agents non titulaires occupant un emploi non permanent**

Catégorie	Emplois pourvus	Equivalent temps plein
A	1	0,49
B	1	1
C	29	12,85
Autres (apprentis)	1	0,75
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>15,09</b>

(rappel : emplois pourvus au 1/01/17 : 28)

**TOTAL DES EFFECTIFS**

Catégorie	Emplois pourvus	Equivalent temps plein
A	7	6,49
B	25	19,11
C	99	78,33
Autres (apprentis)	1	0,75
<b>TOTAL</b>	<b>132</b>	<b>104,68</b>

(rappel : emplois pourvus au 1/01/17 : 135)

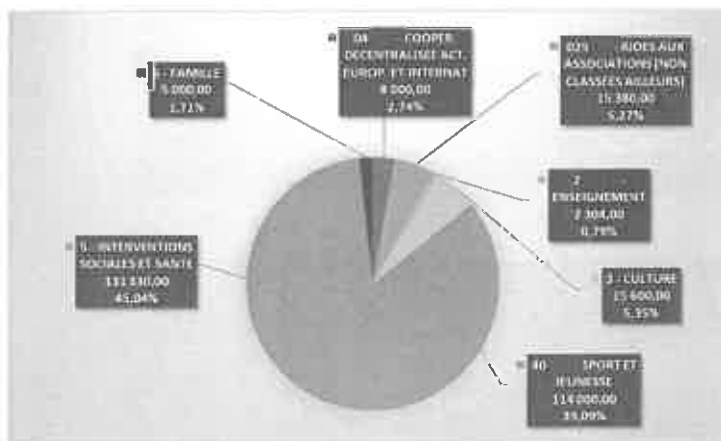
**ZOOM SUR LES ATTENUATIONS DE PRODUITS (014)**

En 2017, l'Attribution de Compensation (AC) versée à Orléans Métropole au titre des charges de fonctionnement transférées et au titre des charges d'investissement transférées est imputée sur la seule section de fonctionnement. En 2018, l'AC relative aux dépenses d'investissement est directement imputée en investissement, d'où la diminution du chapitre 014 de 379 013 €. L'AC de fonctionnement 2018 s'établit donc à 72 043 €.

## LES SUBVENTIONS PAR FONCTION (ch 65)

Chapitre	Nature	Fonction	2017		2018	
			Total budgété	Structure	Total budgété	Structure
65		- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
	65733	- DEPARTEMENTS				
		020 - ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	7 500,00	2,38%	7 500,00	2,57%
		<b>Total : 65733 - DEPARTEMENTS</b>	<b>7 500,00</b>	<b>2,38%</b>	<b>7 500,00</b>	<b>2,57%</b>
	657362	- CCAS				
		520 - SERVICES COMMUNS	130 000,00	41,32%	130 000,00	44,58%
		<b>Total : 657362 - CCAS</b>	<b>130 000,00</b>	<b>41,32%</b>	<b>130 000,00</b>	<b>44,58%</b>
	6574	- SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES				
		025 - AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)	31 280,00	9,94%	7 880,00	2,70%
		04 - COOPER. DECENTRALISEE ACT. EUROP. ET INTERNAT	7 000,00	2,22%	8 000,00	2,74%
		212 - ECOLES PRIMAIRES	500,00	0,16%	500,00	0,17%
		22 - ENSEIGNEMENT DU DEUXIEME DEGRE	1 564,00	0,50%	1 804,00	0,62%
		311 - EXPRESSION MUSICALE, LYRIQUE ET CHOREGRAPHIQUE	5 000,00	1,59%	5 000,00	1,71%
		33 - ACTION CULTURELLE	17 980,00	5,71%	10 600,00	3,63%
		40 - SERVICES COMMUNS	106 250,00	33,77%	114 000,00	39,09%
		510 - SERVICES COMMUNS	935,00	0,30%	850,00	0,29%
		521 - SVCE A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES, INADAPTES	580,00	0,18%	280,00	0,10%
		524 - AUTRES SERVICES	1 200,00	0,38%	200,00	0,07%
		60 - SERVICES COMMUNS	600,00	0,19%	800,00	0,27%
		61 - SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES	4 000,00	1,27%	4 000,00	1,37%
		63 - AIDES A LA FAMILLE	260,00	0,08%	200,00	0,07%
		<b>Total : 6574 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES</b>	<b>177 149,00</b>	<b>56,30%</b>	<b>154 114,00</b>	<b>52,85%</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>314 649,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>291 614,00</b>	<b>100,00%</b>

En neutralisant le COS (26 000 € en 2017), la hausse des subventions aux associations et autres est de 1,96 %.



## SECTION D'INVESTISSEMENT

### REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre	Nouveaux crédits	Reports	Montant
13 - SUBVENTIONS	0,00	417 557,71	417 557,71
16 EMPRUNT	654 500,00		654 500,00
<b>TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>654 500,00</b>	<b>417 557,71</b>	<b>1 072 057,71</b>
10 - DOTATIONS	234 208,00		234 208,00
1068 - EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	164 505,98		164 505,98
<b>TOTAL RECETTES FINANCIERES</b>	<b>398 713,98</b>	<b>0,00</b>	<b>398 713,98</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 053 213,98</b>	<b>417 557,71</b>	<b>1 470 771,69</b>
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 584 543,00		1 584 543,00
040 - OPO BUDGETAIRES ENTRE SECTION	448 153,00		448 153,00
041 - OPO PATRIMONIALES	537,00		537,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 033 233,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 033 233,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 086 446,98</b>	<b>417 557,71</b>	<b>3 504 004,69</b>

### Les dépenses

Chapitre	Nouveaux crédits	Reports	Montant
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 800,00	65 406,80	74 206,80
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	649 172,00		649 172,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 312 403,00	250 292,42	1 562 695,42
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	42 203,62	9444,95	51 648,57
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>2 012 578,62 €</b>	<b>325 144,17 €</b>	<b>2 337 722,79 €</b>
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS			0,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	752 000,00		752 000,00
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	256 919,52		256 919,52
020 - DEPENSES IMPREVUES	156 000,38		156 000,38
<b>TOTAL DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>1 164 919,90 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 164 919,90 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 177 498,52 €</b>	<b>325 144,17 €</b>	<b>3 502 642,69 €</b>
040 - OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	825,00 €		825,00 €
041 - OPO PATRIMONIALES	537,00 €		537,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 178 860,52 €</b>	<b>325 144,17 €</b>	<b>3 504 004,69 €</b>

### REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR FONCTION

#### FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

01	OPERATIONS NON VENTILABLES	
	ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT	397 172,00
	BIENS MOBILIERES, MATERIEL ET ETUDES	537,00
	DEPENSES IMPREVUES	156 000,38
	EMPRUNTS AVC OPTION DE TIRAGE SUR LIGNE TRESORERIE	59 500,00
	EMPRUNTS EN EUROS	38 000,00
	OPERAT AFFERENTES OPTION TIRAGE LIGNE TRESORERIE	654 500,00
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	256 919,52
	SUBVENTION D'EQUIPEMENT DE LA REGION	455,00
	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - ETAT & ETAB. NATIONAUX	370,00
		1 563 453,90



020	ADMINISTRATION GENERALE	
	ACCESSIBILITE HOTEL DE VILLE	39 900,00
	ACCESSIBILITE SALLE SAINT JOSEPH	11 000,00
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES SERVICE MENAGE	1 000,00
	DRAPEAUX	500,00
	ESPACE PRIVE SUR SITE INTERNET DE LA VILLE	1 800,00
	IMPREVUS BATIMENTS	7 000,00
	MATERIEL CTM	5 000,00
	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	20 000,00
	REHABILITATION SALLE SAINT JOSEPH	60 000,00
	REPARATION SANITAIRES RH	5 000,00
	TRAVAUX CHAUFFAGE SALLE DES COMMISSIONS	3 350,00
	TRAVAUX SUR HOTEL DE VILLE	35 000,00
		189 550,00

023	COMMUNICATION	
	2 PANNEAUX INFORMATION	28 800,00
	5 STRUCTURES POUR BACHES	1 000,00
	VITRINES AFFICHAGE VIE ASSOCIATIVE	1 800,00
		31 600,00

**TOTAL FONCTION 0 : 1 784 603,90€**

**FONCTION 1 – SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES**

112	POLICE MUNICIPALE	
	CASQUES POLICE MUNICIPALE	1 000,00
114	DEFENSE CIVILE	
	AUTRE MATERIEL ET DEFENSE CIVILE	2 000,00
	MATERIEL POUR LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	1 000,00
	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES POUR VIDEO PROTECTION	10 443,00
		13 443,00

**TOTAL FONCTION 1 : 14 443 €**

**FONCTION 2 – ENSEIGNEMENT – FORMATION**

211	ECOLES MATERNELLES	
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORP MATERNELLE JEAN BONNET	1 200,00
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORP MATERNELLE MAURICE GENEVOIX	1 800,00
	BUREAU ATSEM MATERNELLE JEAN BONNET	7 000,00
	PREAU MATERNELLE JEAN BONNET	52 000,00
	TABLETTES NUMERIQUES MATERNELLE MAURICE GENEVOIX	936,00
		62 936,00
212	ECOLES PRIMAIRES	
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORP DEMAY VIGNIER CHARLES JEUNE	2 000,00
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORP JEAN BONNET ELEMENTAIRE	2 250,00
	CLEVERTOUCH DEMAY VIGNIER CHARLES JEUNE	3 800,00
	CLEVERTOUCH JEAN BONNET ELEMENTAIRE	3 800,00
	TABLETTES DEMAY VIGNIER CHARLES JEUNE	2 000,00
	TRAVAUX ELECTRIQUES CLASSE CP JEAN BONNET	2 315,00
	TRAVAUX ELECTRIQUES POUR TABLEAU INTERACTIF DEMAY VIGNIER	3 000,00
	TRAVAUX SALLE DE CLASSE DEMAY VIGNIER	3 100,00
		22 265,00
251	HEBERGEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE	
	ACCESSIBILITE RESTAURANT SCOLAIRE JEAN BONNET	11 810,00
	CLOTURE ET PLANTATIONS RESTAURANT SCOLAIRE MG	3 500,00
	NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE AP	7 203,62
	TRAVAUX RESTAURANT SCOLAIRE JEAN BONNET	19 300,00
		41 813,62

**TOTAL FONCTION 2 : 127 014,62 €**

**FONCTION 3 – CULTURE**

33	ACTION CULTURELLE	
	ACCESSIBILITE SALLE DES FETES DE MONTISSON	13 500,00
	BADGING EQUIPEMENTS CULTURELS	6 350,00
	REHABILITATION SALLE DES FETES DE MONTISSON	712 188,00
	TRAVAUX ESPACE SCENIQUE	2 386,00

**TOTAL FONCTION 3 : 734 424 €**

**FONCTION 4 – SPORT ET JEUNESSE**

411	SALLES DE SPORT, GYMNASÉ	
	FRAIS D'ETUDES NOUVEL EQUIPEMENT ZAC DE LA CERISAILLE	4 000,00
	BADGING EQUIPEMENTS SPORTIFS	6 350,00
	TRAVAUX SUR GYMNASÉ TRAVERS	141 355,00
		151 705,00
412	STADES	
	MISE AUX NORMES CUVE A FUEL STADE LIONEL CHARBONNIER	800,00
	MISE AUX NORMES CLUB HOUSE STADE LIONEL CHARBONNIER	15 000,00
		15 800,00

414	AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIR	
	TRAVAUX ECLAIRAGE SUR TERRAIN DE TENNIS RUE CREUSE	16 000,00
		16 000,00
415	MANIFESTATIONS SPORTIVES	
	RANGE VELO ET AUTRE MATERIEL	1 500,00
		1 500,00

**TOTAL FONCTION 4 : 185 005 €**

**FONCTION 6 – FAMILLE**

64	CRECHES ET GARDERIES	
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES CRECHE	300,00
	MOBILIER CRECHE	270,00
		570,00

**TOTAL FONCTION 6 : 570 €**

**FONCTION 7 – LOGEMENT**

71	PARC PRIVE DE LA VILLE	
	FRAIS D'ETUDES SUR BATIMENT LA POSTE	3 000,00
	TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX	15 000,00
		18 000,00

**TOTAL FONCTION 7 : 18 000 €**

**FONCTION 8 – AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT**

821	EQUIPEMENT ANNEXE VOIRIE	
	MOBILIER URBAIN	3 000,00
		3 000,00
822	VOIRIE COMMUNALE	
	TRAVAUX DE VOIRIE SUR ESPACES COMMUNAUX	20 000,00
		20 000,00
823	ESPACES VERTS URBAINS	
	MATERIEL SERVICE ESPACES VERTS	5 000,00
	MISE AUX NORMES CUVE A FIOUL ESPACES VERTS	800,00
	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	5 000,00
		10 800,00
824	AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN	
	RESEAUX D'ELECTRIFICATION - PROVISION	22 000,00
	RESEAUX D'ELECTRIFICATION -ALIMENTATION PANNEAUX INFORMATION	3 000,00
	SUBVENTION SEMDO (ZAC CERISAILLE)	252 000,00
		277 000,00

**TOTAL FONCTION 8 : 310 000 €**

**LES INVESTISSEMENTS REALISES PAR ORLEANS METROPOLE VIA L'AC :**

- Réfection rue de la Cerisaille 150 000 €
- Réfection rue de Rosette 200 000 €
- Doublement piste cyclable rue de la Cornaillère sud : non chiffré et non planifié par Orléans Métropole à ce jour
- Création piste cyclable de l'Armandière à Cassines : non chiffré

**INFORMATIONS SUR LES RATIOS**

<u>RATIOS</u>	<u>VALEURS</u>	<u>MOYENNES NATIONALES DE LA STRATE</u>
Dépenses réelles de fonctionnement/population	977,90	964
Produit des impositions directes/population	531,86	506
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 216,80	1 145
Dépenses d'équipement brut/population	236,63	249
Encours de dette/population	141,62	900
DGF/population	115,75	185

## CONCLUSION :

Monsieur MILOR pense avoir présenté un budget cohérent, sérieux et réaliste qui permet de respecter les engagements de la municipalité vis-à-vis de ses administrés.

En effet, grâce à ce budget, nous maintenons le niveau de notre service public, nous assurons le soutien nécessaire à nos associations (+2 %), nous continuons à faire baisser nos charges de fonctionnement, tant sur les charges à caractère général (- 2 %) que sur les charges de personnel (- 3,4 %) et à optimiser nos recettes de fonctionnement.

Ceci se fait dans le cadre de l'évaluation des charges transférées vers la Métropole, ce qui fait apparaître des attributions de compensation négatives. A noter la disparition de l'attribution de compensation d'investissement qui plombait nos dépenses de fonctionnement en 2017. L'objectif aujourd'hui est maintenir la qualité du service rendu, par la Métropole, en particulier l'espace public et la voirie.

Le montant et le choix des investissements pour 2018 est adapté à notre situation financière, dans l'objectif de garantir le niveau nécessaire de notre épargne nette et donc d'assurer nos futures capacités d'autofinancement et la pérennité des équilibres financiers à l'horizon 2020.

Pour 2018, l'effort d'investissement porte sur l'accessibilité, la rénovation de nos bâtiments publics (Montission, Salle St Joseph, Gymnase Travers), et toujours sur nos écoles (préau et équipements éducatifs). Pour la suite, à noter que les études vont être lancées pour la construction, avant la fin du mandat, d'un nouvel équipement sportif (ZAC Cerisaille). Tout ceci se fait dans un contexte de réduction des dotations de l'Etat. Cependant, la ville a fait le choix de mobiliser les fruits de sa bonne gestion afin de poursuivre le développement de son action dans le cadre d'un service public de qualité sans actionner le levier fiscal (maintien des taux de fiscalité) et sans recourir à l'emprunt.

Et je tiens à remercier dès maintenant pour leur travail très sérieux et de qualité des divers intervenants dans le cadre du BP :

- Le service finances et sa directrice : Valérie GUIGNAT
- Mais aussi tous les services de la Mairie, puisque tous apportent leur pierre à l'édifice,
- Et bien-sûr tous les élus membres des commissions concernées.

Monsieur MILOR demande s'il y a des questions au sujet de ce budget :

Madame GRIVOTET indique qu'il y a eu beaucoup de chiffres mais pas beaucoup d'analyse. Au niveau du fonctionnement, le résultat de fonctionnement de l'exercice est en déficit cela signifie qu'il y a plus de dépenses que de recettes.

Elle admet que des efforts ont été faits dans certains domaines au niveau des frais de fonctionnement mais il y a encore des dépenses excessives et inexpliquées notamment les frais élevés de communication.

Au niveau des charges de personnel il s'avère que les montants baissent de 3.4 % mais il y a aussi en parallèle une baisse des équivalents temps pleins.

Sur l'investissement : il y a 2 000 000 € de dépenses nouvelles qui ont été faites sans aucune concertation :

- La réhabilitation de la salle de Montission : 730 000 € avec l'accessibilité. Pour cette réhabilitation elle souligne qu'il n'y a eu aucune transparence, aucune participation, aucune concertation.
- Travaux du hall d'accueil de la Mairie : 170 000 € alors qu'au départ il était prévu 50 000 €. Elle se demande quelle est l'utilité des travaux et s'il est vraiment nécessaire de changer la porte d'entrée.
- Salle St Joseph : 60 000 € plus 11 000 € d'accessibilité. Elle se demande quelle est la nature de ces travaux car la somme est exorbitante. Cette salle a, de plus, déjà été réhabilitée.

- Badging : encore 13 000 € en 2018.
- Frais d'étude : 7 900 € pour faire une prospective financière pour les deux ans qui restent.
- 4 000 € : pour équipement public à la Cerisaille : il n'y a jamais eu de discussion au sujet de cet équipement.
- 3 000 € pour le bâtiment de la Poste alors que des travaux ont déjà été fait sur ce bâtiment.

Pour toutes ces raisons, l'équipe de Mme GRIVOTET ne votera pas ce budget 2018 et elle en appelle à la responsabilité de chacun face à ce budget construit sans concertation sans réflexion et face à des concitoyens qui payent aujourd'hui le manque de vision à long terme de l'équipe dirigeante.

Monsieur MILOR indique que l'aménagement de l'hôtel de ville est planifié sur deux exercices et que le consulting financier coûtera 7 900 € sur 6 ans. Concernant l'équipement public à la ZAC de la Cerisaille, Monsieur MILOR indique que rien n'est fait pour l'instant et que cela sera vu dans une prochaine commission.

Monsieur BOIS indique que l'aménagement de l'accueil de la mairie se fera en plusieurs étapes et qu'il est important de sécuriser l'accès aux étages et aux bureaux du CCAS ; en ce qui concerne la salle St Joseph il est nécessaire de la réhabiliter afin qu'on puisse y installer de nouvelles associations et de nouvelles activités.

Monsieur BOIS souligne que ce budget est très bien conçu puisqu'on n'augmente pas les impôts et que la dette par habitant est faible.

### **DELIBERATION n°2018-03-017**

Rapporteur M. BOIS

#### **BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE – ADOPTION**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**VU** les articles L.2312-1 à L.2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales afférents à l'adoption du budget,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 20 février 2018 relative au débat d'orientations budgétaires 2018,

**CONSIDERANT** le projet de budget primitif 2018 de la Commune proposé par Monsieur le Maire communiqué aux Conseillers Municipaux et exposé par Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances,

**CONSIDERANT** que le projet de budget primitif 2018 s'établit comme il suit :

### **I – RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

<b>CHAPITRE</b>	<b>MONTANT</b>
013 – ATTENUATION DE CHARGES	25 000,00
70 – PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 061 252,00
73 – IMPOTS ET TAXES	5 047 823,00
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 650 713,00
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	221 503,00
76 – PRODUITS FINANCIERS	0,00
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	38 801,00
002 – EXCEDENT OU DEFICIT REPORT FONCT.	2 303 800,98
042 – OPO BUDGETAIRE	825,00
<b>TOTAL</b>	<b>10 349 717,98</b>

### **II – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>CHAPITRE</b>	<b>MONTANT</b>
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 273 791,00
012 – CHARGES DE PERSONNEL	4 200 000,00
014 – ATTENUATIONS DE PRODUITS	201 662,00
65 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	559 940,00
66 – CHARGES FINANCIERES	7 300,00
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	502 328,00
022- DEPENSES IMPREVUES	572 000,98
042 – OPO BUDGETAIRE DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	448 153,00
023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 584 543,00
<b>TOTAL</b>	<b>10 349 717,98</b>

### **III – RECETTES D'INVESTISSEMENT**

<b>CHAPITRE</b>	<b>NOUVEAUX CREDITS</b>	<b>REPORTS</b>	<b>MONTANT TOTAL</b>
13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	417 557,71	417 557,71
16 – EMPRUNTS ET DETTES	654 500,00		654 500,00
10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	234 208,00		234 208,00
1068 – EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	164 505,98		164 505,98
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 584 543,00		1 584 543,00
040 - OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES ENTRE SECTION	448 153,00		448 153,00
041 – OPERATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES	537,00		537,00
001 – SOLDE D'EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	0,00		0,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 086 446,98</b>	<b>417 557,71</b>	<b>3 504 004,69</b>

#### IV – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	NOUVEAUX CREDITS	REPORTS	MONTANT TOTAL
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 800,00	65 406,80	74 206,80
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	649 172,00		649 172,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 312 403,00	250 292,42	1 562 695,42
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	42 203,62	9 444,95	51 648,57
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS	0,00		0,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	752 000,00		752 000,00
001- RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	256 919,52		256 919,52
020 - DEPENSES IMPREVUES	156 000,38		156 000,38
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	825,00		825,00
041 - OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES PATRIMONIALES	537,00		537,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 178 860,52</b>	<b>325 144,17</b>	<b>3 504 004,69</b>

**SUR PROPOSITION** de la Commission des Finances,

#### **DECIDE :**

- **d'adopter** le budget primitif 2018 de la Commune, tel qu'il est présenté ci-dessus, et tel qu'il figure, annexé à la présente délibération, au vu des résultats suivants issus du vote :

* Nombre de membres en exercice	=	29
* Nombre de membres présents	=	20
* Nombre de suffrages exprimés	=	29
* POUR	=	18
* CONTRE	=	8
* Abstentions	=	3



## **DELIBERATION n°2018-03-018**

Rapporteur : M. MILOR

### **BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE - VENTE D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE - AFFECTATION PROVISOIRE DES RESULTATS 2017**

Monsieur le Maire expose que, conformément aux dispositions de l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,

Toutefois, les résultats peuvent être estimés à l'issue de la journée complémentaire du 31 janvier avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Le Conseil Municipal a la faculté, au titre de l'exercice clos et avant même l'adoption de son compte administratif, de procéder à la reprise anticipée des résultats de cet exercice.

La reprise du résultat excédentaire de clôture de la section de fonctionnement doit s'effectuer dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser)
- Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement sont également repris par anticipation.

Les restes à réaliser des deux sections font également l'objet d'une reprise anticipée. Les différents éléments faisant l'objet de la procédure doivent obligatoirement être repris dans leur totalité.

La reprise anticipée doit être justifiée par la production, en annexe du budget, d'une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur, et attestée par le comptable, accompagnée, soit du compte de gestion s'il a pu être établi à cette date, soit d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable, et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés. En cas de différences avec les montants repris par anticipation, l'assemblée doit procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire.

En tout état de cause, la délibération d'affectation du résultat doit intervenir comme pour la reprise classique des résultats, après le vote du compte administratif, qu'il y ait ou pas différence avec la reprise anticipée. Enfin, l'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 en section d'investissement ne peut avoir lieu qu'après vote du compte administratif et qu'au vu de la délibération d'affectation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reprendre par anticipation au budget primitif 2018 les résultats provisoires de l'exercice 2017 et d'effectuer l'affectation provisoire du résultat de fonctionnement de clôture 2017, conformément au tableau suivant :

<b>RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>		
Recettes de fonctionnement		18 024,11
Dépenses de fonctionnement		5 746,56
Résultat de l'exercice	Déficit	12 277,55
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 au CA)	Excédent	0,00
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>Excédent</b>	<b>12 277,55</b>
<b>RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Recettes d'investissement		5 083,00

Dépenses d'investissement		0,00
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Déficit	5 083,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	0,00
<b>Résultat comptable cumulé : D001</b>	<b>Déficit</b>	<b>5 083,00</b>
Dépenses d'investissement engagées non mandatées (restes à réaliser)		0,00
Recettes d'investissement restant à réaliser		0,00
Solde des restes à réaliser (recettes-dépenses)		0,00
<b>Besoin réel de financement</b>		<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RESULTAT EXCEDENTAIRE)</b>		
En dotation en recettes d'investissement en réserves au compte 1068		0,00
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire à la ligne budgétaire R002 du budget N+1)		17 360,55
<b>TOTAL RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AFFECTE :</b>		<b>17 360,55</b>
<b>TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT</b>		
Section de fonctionnement		Section d'investissement
Dépenses	Recettes	Dépenses
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté : 12 277,55	D001 : solde d'exécution N-1 0.00
		Recettes
		R001 : 5 083.00
		R1068 : 0.00

**Le Conseil Municipal,**

**VU** l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**OUI** l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances,

**SUR PROPOSITION** de la Commission des Finances,

**DECIDE :**

- **de reprendre** par anticipation au budget primitif 2018 les résultats provisoires de l'exercice 2017, et d'effectuer l'affectation provisoire du résultat de fonctionnement de clôture 2017, conformément au tableau figurant ci-dessus.

***Adopté à l'unanimité***

## **BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE - VENTE D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE – ADOPTION**

Pour rappel, le budget a été créé à compter du 1er janvier 2017, par délibération du 27 septembre 2016. Il est soumis à TVA, le budget est donc géré en Hors Taxes. Le suivi budgétaire et comptable de cette activité est retracé dans un budget distinct appliquant la nomenclature M4.

### **LES RESULTATS 2017 POUR REPRISE ANTICIPEE**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes de fonctionnement réalisées en 2017	18 024,11
Dépenses de fonctionnement réalisées en 2017	5 746,56
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 (excédent)</b>	<b>12 277,55</b>
Excédent de fonctionnement reporté à la clôture de 2016,00 (002)	
<b>Résultat global de fonctionnement à la clôture de 2017</b>	<b>12 277,55</b>

### **INVESTISSEMENT**

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Recettes d'investissement réalisées en 2017	5 083,00
<i>dont résultat de fonctionnement affecté à l'investissement (compte 1068)</i>	<i>0,00</i>
<i>dont recettes de l'exercice</i>	<i>5 083,00</i>
Dépenses d'investissement réalisées en 2017	0,00
<b>Résultat d'investissement de l'exercice 2017</b>	<b>5 083,00</b>
Excédent d'investissement reporté à la clôture 2016 (001)	0,00
<b>Résultat global d'investissement à la clôture de 2017</b>	<b>5 083,00</b>

**RESULTAT FINAL NET : 17 360,55**

### **SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES**

✚ Résultat de fonctionnement reporté : 12 277,55 €  
✚ Vente d'électricité : 6 008 € (moyenne des recettes des trois années 2014, 2015 et 2016)  
Total des recettes : 18 285,55 €

### **SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES**

Elles s'équilibrent avec les recettes à 18 285,55 €

✚ **Charges à caractère général (chapitre 011) : 1 655 €**

- Entretien et réparations sur bâtiments publics : 1 100 €. Il s'agit du contrôle de l'installation électrique de la station de pompage pour 110 € + 1 000 € de provision.
- Maintenance (compte 6156) : 545 €. Il s'agit du contrat de maintenance des panneaux photovoltaïques ainsi que du contrat de raccordement, d'accès au réseau et d'exploitation.

✚ **Charges exceptionnelles (chapitre 67) : 9 547,55 €**

✚ **Impôts sur les bénéfices (chapitre 69) : 2 000 €**

La vente d'électricité étant considérée comme présentant un caractère lucratif et non indispensable à la satisfaction des besoins collectifs, l'activité est en conséquence, soumise à l'impôt sur les sociétés. Compte tenu du montant des recettes du budget, la collectivité bénéficie du taux réduit de 15%.

✚ **Dotations aux amortissements (chapitre 042) : 5 083 € (opération d'ordre)**

Les panneaux photovoltaïques et les onduleurs, affectés par la commune, sont amortis sur 20 ans, sur le budget annexe.

**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

- ✚ Résultat d'investissement reporté : 5 083 €
- ✚ Dotations aux amortissements (chapitre 040) : 5 083 € (opération d'ordre)

Les panneaux photovoltaïques et les onduleurs, affectés par la commune, sont amortis sur 20 ans.

**Total des recettes : 10 166 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

✚ **Immobilisations corporelles (chapitre 21) : 10 166 €**

Provision afin d'équilibrer la section d'investissement.

Monsieur MILOR remercie Amélie MENANT et Violetta ANDRE pour la réalisation de ce budget.

**DELIBERATION n°2018-03-019**

Rapporteur : M. MILOR

**BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE - VENTE D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE – ADOPTION**

Le Conseil Municipal,

**VU** l'instruction M4 relative à la comptabilité des services publics locaux à caractère industriel et commercial,

**VU** les articles L.2312-1 à L.2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales afférents à l'adoption du budget,

**VU** la délibération du 27 septembre 2016 créant le budget annexe « vente d'énergie photovoltaïque » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 20 février 2018 concernant le débat d'orientation budgétaire 2018,

**CONSIDERANT**, le projet de budget primitif 2018 du budget annexe « vente d'énergie photovoltaïque » proposé par Monsieur l'Adjoint chargé des Finances,

**CONSIDERANT** que le projet de budget primitif 2018 du budget annexe « vente d'énergie photovoltaïque » s'établit comme il suit :

#### **I RECETTES D'EXPLOITATION**

<b><u>CHAPITRE</u></b>	<b><u>LIBELLE</u></b>	<b><u>MONTANT</u></b>
002	EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE	12 277,55
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	6 008,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b><u>18 285.55</u></b>

#### **II DEPENSES D'EXPLOITATION**

<b><u>CHAPITRE</u></b>	<b><u>LIBELLE</u></b>	<b><u>MONTANT</u></b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 655.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 547.55
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES	2 000.00
042	OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	5 083.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b><u>18 285.55</u></b>

#### **III RECETTES D'INVESTISSEMENT**

<b><u>CHAPITRE</u></b>	<b><u>LIBELLE</u></b>	<b><u>MONTANT</u></b>
001	SOLDE D'EXECUTION INV. REPORTE	5 083.00
040	OPO BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	5 083.00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b><u>10 166.00</u></b>

#### **IV DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

<b><u>CHAPITRE</u></b>	<b><u>LIBELLE</u></b>	<b><u>MONTANT</u></b>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 166.00
<b><u>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u></b>		<b><u>10 166.00</u></b>

**SUR PROPOSITION** de la Commission des Finances,

#### **DECIDE :**

- **D'adopter** le budget primitif 2018 du budget annexe « vente d'énergie photovoltaïque », tel qu'il est présenté ci-dessus, et tel qu'il figure à la présente délibération, au vu des résultats suivants issus du vote :

- Nombre de membres en exercice = 29
- Nombre de membres présents = 20
- Nombre de suffrage exprimés = 29
- POUR = 29
- CONTRE = 0
- Blancs = 0
- Abstentions = 0

#### **DELIBERATION n°2018-03-020**

*Rapporteur : M. MILOR*

#### **GARANTIE A 50 % D'UN D'EMPRUNT DE 2 366 760 € A ACCORDER A SCALIS POUR LA CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS PLUS ET 4 LOGEMENT PLAI « LES CERISAILLES »**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** les articles L 2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article 2298 du Code Civil,

**VU** le contrat de prêt n° 73577 en annexe signé entre : SCALIS ci-après emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,

#### **DECIDE :**

##### **ARTICLE 1 :**

L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE ST JEAN LE BLANC accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 366 760 € souscrit par l'emprunteur auprès

de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 73577 constitué de 4 Ligne(s) du prêt :

- PLAI travaux d'un montant de 389 447 € d'une durée de 40 ans
- PLAI foncier d'un montant de 169 139 € d'une durée de 50 ans
- PLUS travaux d'un montant de 1 156 509 € d'une durée de 40 ans
- PLUS foncier d'un montant de 651 665 € d'une durée de 50 ans

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut des ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 3 :**

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

*adopté à l'unanimité*

**COMMISSION COMMUNICATION DU 21 MARS**

*(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 23 mars 2018)*

*M. MILOR présente le compte rendu :*

- *sommaire du Saint-Jean-le-Blanc infos n° 65 qui sera distribué début mai*
- *déploiement de la Ville de Saint-Jean-le-Blanc sur les réseaux sociaux (facebook)*

*-----fin du compte rendu-----*

**COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES DU 22 MARS**

*(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 23 mars 2018)*

*Mme HOUIS présente le compte rendu :*

**I – RYTHMES SCOLAIRES 2018-2019**

La réunion de concertation du 23 Novembre 2017, qui a réuni tous les intervenants concernés par la réforme des rythmes scolaires, afin d'évoquer le décret n°2017-1108 du 27 Juin 2017, et les différents conseils d'écoles ont permis d'échanger sur les avantages et les inconvénients des organisations du temps scolaire (fatigue, difficultés d'organisation, recrutement,...).

La commission des Affaires Scolaires propose de bénéficier du système dérogatoire pour un retour à une semaine de 4 jours d'école à compter de la rentrée de Septembre 2018.

## **II – AFFAIRES DIVERSES**

Carnaval du Samedi 24 Mars : présentation des chars et du cortège, rendez-vous 9h30 rue du Moulin.  
Parcours du cœur Vendredi 18 Mai à l'Île Charlemagne : présentation de l'action à destination des élèves de cycle 3 (CM1, CM2, 6<sup>ème</sup>).

Forum sécurité routière 7/8 Juin à St Cyr en Val : présentation de l'action à destination des élèves de CM2.

### **Dates à retenir**

Le 10 Avril repas Commission des Affaires Scolaires à l'école Demay-Vignier à 12h15

Le 11 Avril Commission des Affaires Scolaires à 19h00

-----fin du compte rendu-----

## **DELIBERATION n°2018-03-021**

*Rapporteur : Mme HOUIS*

### **REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

**VU** les avis favorables émis par les quatre conseils d'école,

**VU** l'avis favorable unanime par la commission des affaires scolaires du 22 mars,

**CONSIDERANT** la demande de dérogation pour un retour à la semaine des quatre jours, qui sera transmise au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN).

### **DECIDE :**

- > **Le retour** à une semaine de 4 jours d'école à compter de la rentrée de septembre 2018.
- > **Les horaires** de classe seront donc les suivant :
  - Lundi : 8h30-11h30 / 13h30-16h30
  - Mardi 8h30-11h30 / 13h30-16h30
  - Jeudi 8h30-11h30 / 13h30-16h30
  - Vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30



* Nombre de membres en exercice	=	29
* Nombre de membres présents	=	20 (9 procurations)
* Nombre de suffrages exprimés	=	29
* POUR	=	27
* CONTRE	=	2
* Abstentions	=	0

## **DELIBERATION n°2018-03-022**

*Rapporteur : M. BOIS*

### **COMITE D'ETHIQUE DE LA VIDEO PROTECTION – CHOIX DES REPRESENTANTS**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** la création d'un comité d'éthique de la vidéo protection,

**CONSIDERANT** qu'il convient de désigner les représentants de ce comité,

#### **DECIDE :**

**de désigner**

- M. le Maire
- M. François GIRAUDET
- M. Joël CORJON
- M. Jean-Noël MILOR
- Mme Catherine PEYROUX
- Mme Murielle CHEVRIER
- Mme Marie-France DELCROS
- M. Pascal LANSON
- Mme Christine COLAS
- M. David PERRAULT

#### ***Adopté à l'unanimité***

Mme DELCROS demande pourquoi il y a eu un revirement au niveau de la composition des représentants.

Monsieur BOIS indique que la composition du comité avait été faite selon les recommandations de la Préfecture mais qu'il s'est avéré par la suite qu'il était possible d'y intégrer d'autres personnes.

## DELIBERATION n°2018-03-023

Rapporteur : M.BOIS

### PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

**CONSIDERANT** qu'il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal, afin de prendre en considération des transformations de postes nécessaires au bon fonctionnement des services,

**VU** l'avis favorable du Comité Technique en date du 13 mars 2018,

#### DECIDE :

- **De modifier** le tableau des effectifs permanents dans les conditions suivantes :

#### **Adaptation d'un poste à l'activité du service :**

Création de poste :

<u>Anciens postes (suppression)</u>	<u>Nouveaux postes (création)</u>	<u>Service</u>	<u>Date d'effet</u>
-	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe à TC	Pôle cadre de vie et du patrimoine	01/03/2018
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe à TC	Rédacteur à TC	Direction des Finances	01/04/2018
Rédacteur à TC	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TC (Concours)	Affaires générales - communication	01/08/2018
-	Gardien-brigadier à TC	Police municipale	01/03/2018

**Suite aux propositions d'avancement de grade (à l'ancienneté), de promotion interne sous réserve avis de la CAP du 12 JUIN 2018—:**

<u>Anciens postes (suppression)</u>	<u>Nouveaux postes (création)</u>	<u>Service</u>	<u>Date d'effet</u>
Attaché territorial à TC	Attaché principal à TC	Direction des Finances	01/11/2018
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe à TC	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe à TC	SRH	01/07/2018
2 ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TC	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe à TC	Affaires scolaires	01/03/2018
1 ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TC	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe à TC	Affaires scolaires	01/07/2018

Suite aux propositions d'avancement de grade (à l'ancienneté) sous réserve avis de la CAP du 2019 –  
Consécutif au 6 mois de report:

<u>Anciens postes (suppression)</u>	<u>Nouveaux postes (création)</u>	<u>Service</u>	<u>Date d'effet</u>
Rédacteur à TC	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe à TC	Pôle cadre de vie et du patrimoine	01/12/2018
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TC	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe à TC	Service des espaces verts	01/01/2019

Départ à la retraite – radiation des cadres

<u>Anciens postes (suppression)</u>	<u>Nouveaux postes (création)</u>	<u>Service</u>	<u>Date d'effet</u>
Adjoint administratif C1 à TC	-	Pôle cadre de vie et du patrimoine	01/01/2018
Attaché principal à TC	-	Affaires générales	01/01/2018

**Adopté à l'unanimité**

## **DELIBERATION n°2018-03-024**

Rapporteur : M. BOIS

### **MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS ET ADOPTION DU REGLEMENT INTERNE**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 7-1,

**VU** le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 modifiant le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,

**VU** la circulaire ministérielle n° 10-007135-D du 31 mai 2010 relative à la réforme du compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,

**CONSIDERANT** la nécessité de mettre en place un Compte Epargne Temps pour les agents,

**CONSIDERANT** la nécessité d'instaurer un règlement intérieur pour ce CET ayant pour objet de fixer, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion du CET ainsi que les modalités d'utilisation par l'agent.

Vu l'avis favorable unanime du Comité Technique en date du 13 mars 2018,

**DECIDE :**

- **de mettre** en place un Compte Epargne Temps pour les agents à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018
- **d'adopter** le règlement interne relatif à ce CET.

***Adopté à l'unanimité***

**DELIBERATION n°2018-03-025**

*Rapporteur : M. BOIS*

**APPROBATION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES A PASSER AVEC LES COMMUNES DE SAINT-JEAN-LE-BLANC, SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE ET LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN ET LEUR CCAS EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ POUR LE RENOUVELLEMENT DE LEURS CONTRATS D'ASSURANCES**

Les communes de Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Jean-de-la-Ruelle et La Chapelle-Saint-Mesmin, ont souscrit des marchés publics d'assurances (dommages aux biens, responsabilité civile et flotte automobile...) dont les échéances convergent au 31 décembre 2018.

En vue de rationaliser les coûts relatifs aux frais de passation de nouveaux marchés, ainsi que le temps agent passé au lancement de ceux-ci, d'améliorer l'efficacité économique de cet achat public, tout en garantissant une qualité de service rendu, les communes de Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Jean-de-la-Ruelle et la Chapelle-Saint-Mesmin et leur CCAS souhaitent se regrouper pour la passation de leurs contrats d'assurances.

Cela nécessite la conclusion préalable d'une convention de groupement de commandes, conformément à l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, qui prévoit que la Mairie de La Chapelle-Saint-Mesmin assurera la coordination.

A ce titre, la Mairie de La Chapelle-Saint-Mesmin organisera les procédures de passation jusqu'à la signature des marchés et gèrera certains des actes d'exécution détaillés dans ladite convention, après avoir recueilli l'avis des membres du groupement.

La commission d'appel d'offres du coordonnateur sera le cas échéant compétente pour attribuer le marché alloti de prestations d'assurances.

Les frais de publicité seront pris en charge à parts égales entre les membres du groupement. Chaque membre du groupement organisera techniquement la mise en œuvre du marché, en assurera le suivi et l'exécution, à l'exception de la passation des avenants communs et des reconductions expresses du marché assurées par le coordonnateur.

Il est à noter que dans le cadre des conventions particulières prises en application de la convention cadre de mutualisation conclue au premier semestre 2016 entre les communes de Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Jean-de-la-Ruelle, la Chapelle Saint-Mesmin et la Métropole Orléans Métropole, alors Communauté Urbaine, cette dernière leur portera assistance en matière de stratégie assurantielle.

Le groupement prendra fin au terme de l'exécution du marché conclu.

Ceci exposé,

**Le Conseil municipal,**

### **DECIDE :**

- **d'approuver** la convention de groupement de commandes à passer avec les communes de Saint-Jean-le-Blanc, La Chapelle-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-la-Ruelle et leur CCAS pour la passation de marchés de prestations d'assurance,
- **de déléguer** Monsieur le Maire pour signer ladite convention au nom de la Mairie,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget primitif 2018.

***Adopté à l'unanimité***

### **RAPPORT DU COMITE DE SUIVI « SGE » DU 14 MARS**

*(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 23 mars 2018)*

**M. le MAIRE présente le compte rendu :**

En préambule de la réunion, Monsieur LELOUP explique le rôle important qu'occupe la société SGE en partenariat avec ORLEANS METROPOLE pour le traitement des déchets, et principalement celui des plastiques.

D'un point de vue économique, SGE répond à l'objectif d'embauche par l'insertion sociale portée par ORLEANS METROPOLE, avec 40 emplois espérés.

✂ ✂ ✂

Monsieur le Maire ouvre cette première réunion du comité de suivi. L'objet du comité de suivi est l'échange et la concertation en toute transparence. Il est question aujourd'hui de visiter le site SGE, route de Sandillon.

Des gilets de sécurité haute visibilité sont distribués à chaque participant.

Messieurs GABRIEL prennent tour à tour la parole pour présenter le site sur un plan général affiché au mur au niveau du pont bascule. Ils précisent que le plan pourra être transmis.

Le site se compose de différentes zones :

- à l'entrée principale le pont bascule pour la pesée des camions,
- le stockage et traitement du béton brut par concassage,

- le dépôt et tri de la ferraille,
- le stockage et broyat de végétaux,
- le stockage et broyat d'autres bois de type palette,
- le dépôt provisoire du gazon,
- les matériaux issus de carrière (sable, calcaire ...),
- le stockage de terre végétale,
- le stockage de terre de remblai,
- la zone pour le DIB (Déchet Industriel Banal) s'apparentant à la « poubelle de chantier »,
- le CSR (Rebut non recyclable),
- l'usine de tri des déchets de plastique.

Il est notamment précisé par la société SGE :

- certains bâtiments du site MONIER seront démolis, d'autres réaffectés (exemple usine de tri des déchets plastiques),
- le bâtiment à l'entrée, bien qu'en mauvais état, sera conservé pour son architecture et le rappel de l'activité tuilière de ce site industriel.
- le broyat des végétaux est employé pour la fabrication du compost. L'évacuation est très régulière pour éviter les odeurs. Un contrat est signé pour 4 ans avec la société SITA à SAINT LYÉ LA FORET,
- le bois de palette bénéficie d'un contrat pour l'alimentation de la chaufferie bois de la Ville de Rouen.
- pour limiter le bruit, il va être testé l'installation du broyeur à l'intérieur d'un ancien bâtiment MONIER qui devait être démoli. Cette initiative a été prise sur proposition de la DREAL.
- les déchets de gazon ne sont pas conservés sur place plus de 2 ou 3 jours pour limiter les fortes odeurs qui se dégagent en phase de décomposition,
- les DIB sont triés avec un objectif de recyclage à 80 %. Les 20 % restant sont des CSR qui sont broyés et évacués vers l'UTOM,
- la ferraille est triée mais pas traitée sur place. Elle part chez des ferrailleurs.
- l'usine de traitement des déchets plastiques n'est pas en fonctionnement. Elle sera en activité à la fin 2018. Les déchets plastiques seront triés selon leur densité, broyés puis mis en big bag. Ils partent ensuite vers des usines pour la fabrication d'éléments en plastique recyclé.
- aujourd'hui, il y a 15 à 20 emplois sur le site. Lorsque le site sera pleinement exploité, jusqu'à 40 emplois seront créés en fonction des volumes traités.

Les représentants de l'association des riverains prennent la parole à plusieurs reprises notamment sur :

- le type de contrat et la durée des contrats en cours entre SGE/OM et SGE et ses filières en aval.
- l'inquiétude d'un éventuel décalage entre le discours théorique tenu et la réalité de l'exploitation ensuite. Par exemple, la société SGE ne respecte pas tous ses engagements sur le site de SARAN.
- la plainte d'un problème d'évacuation des eaux pluviales du site sur les jardins des propriétés riveraines,
- l'interrogation sur la présence ou non de concassage du béton avec crainte des nuisances de bruit.

SGE précise sur ce dernier point que le concassage du béton devrait avoir lieu sur les sites de démolition et qu'il y aurait peu de concassage route de Sandillon, essentiellement du criblage (mouillé, pour éviter la dispersion des poussières). Il est prévu des études d'enregistrement et mesure de bruit. Il faut attendre les tests et les résultats. Ensuite, la DREAL et la Préfecture détermineront les mesures à prendre. La semaine prochaine est prévue une première mesure de bruit du broyage des déchets verts.

Les participants parcourent ensuite le site et les représentants de SGE apportent différentes explications, entre-autre :

- la réaffectation des bâtiments conservés,
- les camions apportant des déchets repartent avec des matériaux issus des carrières pour leur chantier, évitant ainsi des déplacements (économie circulaire). A l'inverse, les camions provenant des carrières déposent les matériaux et repartent avec de la terre de remblai.
- il n'y a pas de traitement des déchets d'amiante route de Sandillon,
- un piézomètre pluviomètre conservant les eaux de pluie permet d'analyser régulièrement les eaux pluviales du site par la DREAL. La société MONIER doit assurer la dépollution du terrain suite à l'arrêt de son activité économique.
- une haie de thuyas a été plantée en limite du site au droit des habitations voisines afin de briser la vue sur les bâtiments d'activité. Elle sera prolongée dès que la DREAL aura validé (zone de contrôle des pollutions anciennes).
- aucune nouvelle activité sera installée entre les bâtiments existants et les habitations voisines. Ni aucune circulation d'engins du côté de la rue des Champs Fleuris.
- Le site est vidéosurveillé. Des intrusions extérieures se produisent encore. Des marques très nombreuses de squat et de tags, sont encore présentes, datant de la période d'inactivité du site industriel.
- un mur anti-bruit sera installé, en fonction des résultats des mesures de bruit.

Monsieur le Maire intervient pour exiger la mise en place d'un mur anti bruit efficace, même si les résultats des mesures de bruit n'obligeraient pas au regard de la législation.

Les représentants de l'association des riverains s'indignent :

- pourquoi une maison neuve a pu être construite récemment à côté du site ?
- il faut absolument des protections contre le bruit, les odeurs, la poussière,
- un communiqué préparé est lu devant l'ensemble de l'assistance : souhait d'un arrêt complet de l'exploitation du site, regret d'un manque d'information en amont de l'installation de SGE, crainte des nuisances quand le site sera en pleine activité fin 2018 et les périodes d'activités (notamment le samedi), interrogation sur le mode « déclaratif » de cette activité et l'absence d'étude d'impact environnementale, crainte sur l'augmentation accidentogène de la route de Sandillon avec le trafic des camions, cohérence à vérifier avec la zone inondable.

M. LANSON Alexandre s'exprime ouvertement contre la reprise du site par SGE reprochant à Mr le Maire de ne pas avoir acheté le site.

Mr le Maire explique à nouveau à cette occasion l'historique du site, les contraintes financières (3,5 Millions d'euros), le classement en zone industrielle conservée et non remis en cause lors de la révision du PLU, les essais infructueux d'autres projets sur cet espace, notamment avec une étude démontrant la non-viabilité de cet investissement pour ORLEANS METROPOLE, qui dispose de la compétence exclusive « Développement Economique ».

Lorsque nous aurons de nouvelles informations et conclusions d'enquête et autres analyses, le Comité de Suivi de SGE pourra se réunir à nouveau.

Ce compte-rendu sera présenté lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

-----fin du compte rendu-----

Monsieur BOIS souligne que lorsque ce site a été mis en vente le prix de vente était de 3 500 000 €. Il explique qu'en 2014 la municipalité s'est engagée à ce que le site reste un site d'activités industrielles sans pouvoir être transformé en site d'habitation, comme certains le souhaitait, à cause du bassin de rétention qui est à proximité et qui causerait des problèmes d'assainissement.

Il précise que le PLU a été étudié entre 2015 et 2017 et il qu'il y a eu 6 réunions pour étudier ces modifications.

Monsieur BOIS indique que lors des enquêtes publiques personne n'a émis le vœu que ce site ait une autre vocation.

Monsieur BOIS précise que le montant du prix de vente de ce site a ensuite été baissé à 2 500 000 €, à ce moment la municipalité a fait valoir auprès de l'Agglo son souhait de site à vocation artisanale. Les études faites par la Métropole sur le site ont démontré que vis-à-vis du prix d'achat il y aurait un déficit de 3 500 000 € et c'est pour cela que la Métropole s'est désengagée. Monsieur BOIS souligne qu'il n'a pas été invité au COPIL dont le sujet était le site Monier.

Il informe qu'ensuite une vente privée a été faite entre la société MONIER et la société GABRIEL. Nous avons appris par la suite que ce site avait été acheté à un prix beaucoup plus bas que prévu à l'origine. Apparemment, il y a entre 7 000 et 10 000 m<sup>2</sup> sur 3 mètres de haut qui sont affectés à différents déchets et matériaux sur le site.

Monsieur BOIS indique qu'en ce moment nous sommes en contact avec la DREAL. Elle est venue sur le site le 20 février mais il n'y avait pas grand-chose à voir ce jour-là car elle avait averti de son passage, c'est pourquoi elle a décidé de refaire une visite qui sera cette fois inopinée.

La DREAL a obligé la société GABRIEL à prendre des mesures contre le bruit, la poussière, les vibrations et les odeurs.

La DREAL a stipulé que la société GABRIEL n'avait pas le droit d'entreposer plus de 7 000 m<sup>2</sup> de déchets à cause des risques d'inondation.

Monsieur BOIS souligne qu'il faudra que la DREAL revienne faire une inspection le plus rapidement possible. Il faudra aussi qu'il y ait une rencontre entre la Métropole, les services de l'Etat, les Villes de Saint-Jean-le-Blanc et St-Denis-en-Val assez rapidement. Le Comité de suivi sera convoqué à nouveau dès que ces rencontres auront eu lieu.

Mme GRIVOTET a quelques interrogations au sujet de ce site :

Elle a entendu dans les médias que le site a été acheté 1 500 000 € donc elle pense que la municipalité aurait pu, elle aussi, négocier pour avoir un meilleur prix.

Quand on regarde le budget d'investissement d'aujourd'hui on arrive vite à 1 500 000 €, on aurait pu donc largement acquérir ce site et on aurait aussi pu recourir à l'emprunt car on est très peu endetté. Concernant le classement de ce site en zone industrielle conservée et non remis en cause lors de la révision du PLU comme l'a indiqué Monsieur BOIS, elle affirme que le PLU aurait pu tout à fait être modifié par la mairie car il n'est pas figé. Cette zone aurait pu être modifiée en une autre zone et même en zone d'habitation car elle est moins inondable que la ZAC de la Cerisaille selon le PPRI.

Elle indique qu'Orléans Métropole a examiné ce projet dans le cadre du développement économique mais qu'il y aurait pu y avoir d'autres options à prendre.

Mme GRIVOTET indique qu'elle a entendu à la radio lors d'une interview de Monsieur BOIS que celui-ci affirmait que « cette solution n'était pas rentable » ce qui l'a énormément choquée. Elle ne comprend pas qu'on puisse parler de rentabilité pour une collectivité. L'objectif d'une collectivité n'est pas d'être rentable mais de satisfaire l'intérêt général.

Elle souhaiterait savoir quelle solution va apporter monsieur BOIS aux problèmes d'inondabilité qui vont être renforcés avec les déchets qui vont s'accumuler dans les réseaux à cause de l'implantation de cette société.

Concernant la sécurité et la circulation sur la piste cyclable qui passe juste devant le site elle souhaiterait savoir ce qui va être fait.

Pour l'emploi au début était prévu une quarantaine d'emplois maintenant on parle de 20 emplois et peut être même aucun au jour d'aujourd'hui.

Elle pense que si la municipalité avait acheté le site et qu'elle avait modifié le PLU pour en faire une zone pavillonnaire, on aurait pu y installer un équipement sportif. On aurait pu y faire un poumon vert à la place de ce poumon noir.



Elle remarque qu'il s'agit encore le reflet d'une équipe municipale qui ne discute pas et le résultat est là : il y a une déchetterie sur notre commune.

Monsieur BOIS indique qu'il est toujours facile de critiquer quand les problèmes sont là. Concernant le budget il est aussi facile de le remettre en cause mais on aurait aussi été critiqué si on avait acheté ce site et mis la commune dans une situation financière difficile et si on avait été obligé d'augmenter les impôts par la suite.

Il indique qu'il n'y aura pas de problème de sécurité sur la future piste cyclable et qu'il souhaiterait que la sortie actuellement route de Sandillon soit fermée et que l'entrée et la sortie du site se fassent par la route de la Cornaillère.

Monsieur BOIS indique qu'il se battra pour que les activités développées sur le site ne posent pas de nuisances.

Madame GRIVOTET s'interroge sur les réponses qui vont être apportées aux riverains. Elle souhaite savoir si les explications de la DREAL vont leur être communiquées.

Monsieur BOIS indique toutes les informations seront communiquées dès qu'elles seront connues.

## AFFAIRES DIVERSES

Madame GRIVOTET indique que suite à des travaux rue de la Cerisaille, il y a eu une déviation de la circulation sur la route de Badfriedrichshall. Les riverains se plaignent des passages des camions qui ont détérioré la route. Les habitants n'arrivent pas à communiquer avec les services de la Mairie et on leur a répondu que la rue Badfriedrichshall était une voie privée et qu'il fallait faire appel à un huissier. Elle souhaiterait savoir quelles suites vont être données à ces problèmes de circulation.

Elle a également été interpellée par une personne qui habite rue des Balles qui a eu sa voiture de détériorée à plusieurs reprises à cause de la vitesse excessive. La mairie a été avertie mais il n'y a jamais eu de réponse aux courriers.

Monsieur BOIS va faire le nécessaire pour résoudre les deux problèmes évoqués.

Madame GRIVOTET informe qu'il y aura un concert réalisé par des accords majeurs le vendredi 6 avril à Montission avec la participation de l'école Jean Bonnet.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 23h00.



Monsieur Christian BOIS,

